

## ABONNEMENTS

Trois Mois . . . 4 fr.  
Six Mois . . . 7 fr.  
Un An . . . 12 fr.  
En dehors du Département: 15 fr.  
ÉTRANGER: 25 FR.

## INSERTIONS

Annonces, la ligne. 1.80  
Réclames, — 2 fr.  
Faits locaux, — 2.50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal Politique et Littéraire

D'Intérêt Local, d'Annonces Judiciaires &amp; d'Avis Divers

— FONDÉ EN 1841 —

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

REDACTION &amp; ADMINISTRATION: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Téléphone: 4-95

C/G/ Nantes: 454-28

Directeur: A. GIROUARD

Pour la Publicité extra-régionale, s'adresser à la  
Publicité A. CHIMOT, 3, r. d'Amboise (coin r. Richelieu)  
PARIS (2<sup>e</sup>) Tél. Richelieu 51-76 51-77 2 lignes group.Samedi  
14 Mars 1936

LE NUMÉRO:

15 Cimes

Les abonnements sont payables d'a-  
vance et l'acceptation de trois nu-  
méros engage pour une année.La quittance est présentée à l'abonné  
sans dérangement pour lui.

## Une réponse DE M. Mussolini

Samedi matin, 7 mars, le communiqué suivant était publié à Rome à l'issue du Conseil des ministres italien:

« Le Duce a communiqué au Conseil des ministres les termes de la réponse à l'appel des Treize dans le sens d'une acceptation de principe. »

D'autre part, on apprenait de Genève, dans la soirée du lendemain, dimanche, que le secrétariat général de la Société des Nations venait de recevoir du gouvernement romain la réponse de celui-ci à l'appel du Comité des Treize pour une cessation des hostilités en Ethiopie et le rétablissement de la paix. Voici quel était le texte de cette réponse:

« Le gouvernement italien, en réponse à l'appel qui lui a été adressé, accepte en principe d'entrer en négociations pour le règlement du conflit italo-éthiopien. »

Cette note avait été remise au président du Comité des Treize par le secrétaire permanent de la délégation italienne à Genève, M. Bora Scoppa.

Enfin, on apprenait qu'à la suite du coup de force d'Hitler dans la zone rhénane démilitarisée, la séance du Comité des Treize, fixée au mardi 10 mars, était reportée au mercredi 11 sur la demande de MM. Flandin et Eden en raison de la conférence tenue à Paris, mardi matin, au quai d'Orsay, par les ministres des affaires étrangères des puissances garantes du Pacte de Locarno.

En présence de la simultanéité de l'action brutale de l'Allemagne et de l'acceptation italienne certains journaux ont voulu voir entre ces deux actes une corrélation qui, en réalité, n'existait pas.

La communication faite par le Duce impliquait, en effet, que la décision de répondre « oui » à l'appel des Treize avait été prise auparavant et n'a pas été discutée au Conseil des ministres italien de samedi matin. Selon la presse fasciste, cette communication a été faite au début de la séance du Conseil, par conséquent à un moment où ni le discours de M. Hitler, ni son entrevue avec les ambassadeurs des puissances signataires du traité de Locarno n'étaient connus à Rome.

En conclusion on estime unanimement dans la presse italienne que le Comité des Treize doit

s'inspirer de toutes ces considérations et ne pas oublier non plus qu'en dépit de la résistance tenace des armées éthiopiennes, le maréchal Badoglio et le général Graziani ont remporté une série de victoires qui ont amené une désagrégation complète, sur les deux fronts, des forces du Négus. Après tant d'efforts et de sacrifices, l'Italie n'admettra jamais d'être frustrée par un compromis quelconque et maintiendra jusqu'au bout son bon droit.

A l'appui de la thèse développée ainsi dans les journaux de la péninsule, il nous faut souligner, par ailleurs, que l'acceptation par l'Italie de l'appel du Comité des Treize a impressionné très favorablement les milieux éthiopiens, d'autant plus que la nouvelle que le commandement supérieur italien aurait décidé de cesser, pour le moment, toute action offensive, et notamment les bombardements aériens, a été confirmé par Londres à Addis-Abbeba. Une telle décision ne pourrait être interprétée à Genève que comme une volonté de l'Italie de s'engager, par la voie d'une procédure, au règlement du conflit italo-abyssin. De sorte que, si les négociations de paix s'ouvraient rapidement à Genève, les sanctions actuellement en cours contre l'Italie pourraient être promptement levées.

Ajoutons enfin que M. Flandin, dans la soirée de dimanche, s'est plu à reconnaître le sens réaliste de la politique italienne au regard de la Société des Nations et la courageuse attitude du Duce en face de la dangereuse situation européenne créée par la dénonciation allemande du traité de Locarno et la réoccupation de la zone rhénane.

Général PRUNEAU.

### UNION OU TRAHISON ?

Un irrésistible élan de fraternité française, une volonté unique de rapprochement et d'union devant le péril extérieur, voilà ce que nous aurions voulu constater aujourd'hui.

Ceux qui ont commis tant d'erreurs ou consenti tant d'abandons, ceux qui nous ont jour à jour désarmés, nous les aurions laissés renoncer à leur aveuglement, silencieusement, sans les accabler.

Mais nous ne pouvons permettre que certains, loin de confesser leurs torts, jettent l'anathème aux plus clairvoyants appellent à leur violence contre eux.

Les chefs du parti communiste publient un manifeste où ils proclament qu'il faut

répondre à la remilitarisation de la Rhénanie... par le désarmement des lignes fascistes en France.

Annouçant la préparation de la mobilisation, de l'invasion et d'écatombes, ils amènent les combattants, les épouses, les mères, les jeunes gens, contre « ceux qui, en France, de concert avec les fauteurs de guerre de l'étranger, veulent nous conduire au massacre ».

Et ils dénoncent en propres termes, comme les agents de l'hitlérisme, à son service contre le peuple français, les chefs des grandes organisations patriotiques.

Est-ce que l'on va laisser se poursuivre cette provocation à l'émeute et au meurtre, de la part de ceux qui ont voté toujours contre les crédits militaires ?

Qui, aujourd'hui même, dans l'humanité, continuent encore leur campagne d'excitation des soldats contre la discipline et contre leurs chefs ?

Le gouvernement est comptable du moral de la France. Va-t-il tolérer que les agents du Komintern poursuivent, chez nous, un besogne de division et de trahison ?  
(La Liberté).

### NOUVELLES EXPRESS

Les délégués des puissances signataires de Locarno n'ont pas encore trouvé de solution au problème rhénan: cependant un rapprochement satisfaisant des points de vue s'est opéré hier.

Le Sénat a voté le statut militaire pendant la période des « années creuses ».

M. Anatole Manceau a fait adopter au Sénat la proposition de loi tendant à protéger le commerce de la chaussure.

En Ethiopie, l'aviation italienne continue à harceler les concentrations ennemies tandis qu'à l'arrière se poursuit l'organisation civile des territoires occupés.

M. Charles Maurras comparait aujourd'hui devant la 10<sup>e</sup> Chambre correctionnelle pour provocation au meurtre.

### Le franc et ses ennemis

Du Réveil Économique: L'antiquité nous a laissé quelques dictons dont les temps écoulés n'ont pas altéré la sagesse. C'est ainsi que les Romains jugeaient redoutable l'homme qui n'a lu qu'un livre.

Obsédé par son idée fixe, il ramène tout à son préjugé favori. Cette partialité, volontaire ou inconsciente, le langage populaire en a percé l'absurdité comique dans cet autre adage: « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ».

Les partisans d'un bouleversement de notre politique monétaire, hypnotisés par leur paranoïe, s'étonnent de voir, discordantes. Pour eux, la crise, sa prolongation, sa durée: — le budget, ses difficultés d'aménagement; — la trésorerie, ses moments d'embarras; — le chômage, ses longues théories de victimes; toutes ces calamités — et on en oublie — sont la résultante d'un franc surévalué.

Le robuste bon sens du public a peine à croire que la spoliation des épargnants, la baisse des salaires et des traitements, la déposition des créanciers au profit des débiteurs et la satisfaction des intérêts d'une poignée de spéculateurs, soient des

mesures nécessaires et suffisantes pour revigorer une économie anémiée.

Les exemples des pays voisins, comme la Belgique et l'Angleterre, lui ont prouvé qu'un « ajustement » de la devise ne dispensait nullement d'équilibrer les recettes et les dépenses par la voie des économies et d'une gestion ordonnée.

Cette soumission aux faits, indigne des esprits forts: ils s'estiment affranchis des vérités premières et raillent ceux qui ne partagent pas leurs points de vue.

C'est sans doute que, pour n'être point aveuglés par une science livresque, ils font confiance aux autorités responsables de la tenue du franc, et croient davantage aux vertus d'un jugement droit et simple qu'aux habiles sophismes de la rhétorique.

### Le réarmement du Reich

M. Winston Churchill a prononcé mardi un important discours à la Chambre des Communes, sur le réarmement du Reich, souligne le Capital.

« Récemment, a précisé l'ancien chancelier de l'Échiquier, j'ai dit que le Reich, en 1935, avait consacré directement ou indirectement, en armements, une somme dépassant 300 millions de livres sterling (plus de 22 milliards de francs). Mais, depuis des informations me sont parvenues qui permettent d'évaluer la somme totale dépensée par les Allemands pour s'armer pendant l'année dernière à 600 ou 700 millions de livres. Des millions d'Allemands qui chômaient travaillent maintenant dans les fabriques de munitions. »

« La situation financière du Reich est devenue telle que cet état de choses ne peut pas durer indéfiniment, mais ce qui est horrible, c'est qu'il n'y a pas moyen d'y mettre fin. »

« Si les Allemands persistent dans la voie où ils se sont engagés, c'est pour eux la banqueroute; s'ils s'arrêtent c'est un formidable chômage. »

« Le gouvernement aura à choisir avant qu'il soit longtemps entre une catastrophe intérieure et une catastrophe extérieure. Nous est-il possible de douter du choix que fera vraisemblablement l'homme qui se trouve à la tête de l'Allemagne? »

Dans un interview accordé à l'envoyé spécial de la Daily Mail, le chancelier Hitler, a déclaré que son offre pour la conclusion des pactes de non-agression s'applique aussi à l'Autriche et à la Tchécoslovaquie et que la conclusion de ces pactes devrait se négocier directement entre les gouvernements intéressés.

Après avoir renouvelé son argumentation tendant à justifier l'occupation de la zone rhénane, le Führer a répété qu'il n'a aucune autre revendication à adresser à la France. Nous avons déjà entendu cette phrase au lendemain du plébiscite de la Sarre!

### RADIO-FAMILLE

Rayonnant sur les douze départements de la région radiophonique de Rennes-Bretagne, l'Association Radio-Famille de l'Ouest est ouverte à tous les auditeurs de T. S. F. soucieux de la bonne tenue morale et artistique des émissions.

Elle possède maintenant à Angers un secrétariat départemental, ouvert 10, rue Vollier, premier étage, tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

C'est à cette adresse que doivent se présenter ou écrire les auditeurs de Maine-et-Loire.

Radio-Famille de l'Ouest se charge des

formalités d'inscription sur la liste électorale de Rennes-Bretagne en vue du scrutin qui désigne, chaque année, les représentants des auditeurs au Conseil de Gérance. Elle se charge aussi de faire inscrire ses membres à l'Association officielle « Les Amis de Radio-Rennes ».

L'inscription sur les listes électorales devant être close le 31 mars, les membres de Radio-Famille doivent renouveler d'urgence leur cotisation en envoyant 10, rue du Vollier, une somme de 5 francs en timbres-postes, avec le coupon numéro 1 détaché du reçu de la taxe pour l'année en cours.

Les personnes qui ne sont pas encore membres de Radio-Famille et qui désirent y adhérer sont invitées à demander à la même adresse une formule d'inscription et tous renseignements utiles.

### INFORMATIONS

LE 1<sup>er</sup> COMMUNIQUÉ DE LONDRES

La réunion des délégués des puissances signataires et garantes de Locarno, s'est tenue au Foreign Office, jeudi, à 17 heures.

Il a été reconnu d'un commun accord que la réoccupation de la zone démilitarisée par l'Allemagne constitue une violation évidente des articles 42 et 43 du Traité de Versailles et du pacte de Locarno. Le Conseil de la S. D. N. saisi par la France et la Belgique, aura à se prononcer sur ce point.

Pour permettre l'étude plus complète de la situation, les premiers délégués de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, de la Belgique se sont ensuite réunis en comité restreint.

### DESIRS CACHÉS

A la Chambre, on sent toute la gravité de l'heure présente. Saisis d'un frisson patriotique, les cœurs battent à l'unisson... Mais cela n'empêche pas de penser à ses petites affaires. Les honorables parlementaires rassemblés dans la salle des Quatre-Colonnes étaient d'accord sur deux points:

1<sup>o</sup> Un gouvernement d'Union Nationale, c'est-à-dire des porte-feuilles supplémentaires dont on pourrait bénéficier.

2<sup>o</sup> Prorogation des élections: c'est-à-dire prolongement de la durée du mandat.

Mais nos braves parlementaires ne consentent à dévoiler que pudiquement ces desirs secrets.

### A LA CHAMBRE

Jeudi à la Chambre, on prononça l'éloge funèbre de M. Le Corbeiller, député de Paris. L'énergique député était né en 1859; avocat il débuta à Paris, ardent propagandiste de la ligue de la Patrie française.

Ensuite la Chambre adopta la tranche navale de 1936 et adopta le projet de réorganisation de certaines circonscriptions électorales.

M. Bonnefous a soutenu un contre-projet tendant à réduire le nombre des députés à 500; contre-projet qui est mis aux voix par scrutin et repoussé par 285 voix contre 227.

D'une façon générale, d'après le Capital, on envisage, au Palais-Bourbon, que les Chambres pourraient se mettre en congé jeudi prochain, étant entendu que le cas échéant, leurs présidents pourraient les convoquer.

D'autre part, le Gouvernement a fait connaître dans les couloirs de la Chambre qu'il n'est pas dans ses intentions de reculer la date des élections; celles-ci auront lieu, ainsi que le Conseil des ministres l'a décidé, les 20 Avril et 3 Mai.

## LE PACTE FRANCO-SOVIETIQUE AU SENAT

En face de l'exposé Paul-Boncour, M. de la Grandière a déclaré qu'en présence de la situation actuelle, nulle parole, ici, ne doit faire croire que le Gouvernement n'ait pas le pays entier derrière lui. Je renonce donc aux observations et questions que je voulais formuler, mais je crois que le pacte franco-soviétique est le paratonnerre qui attire l'orage sur la maison.

Le Sénat ratifié, en fin de compte, par 226 voix contre 48, le pacte franco-soviétique.

### A PROPOS DE SANCTIONS

Des sanctions financières ne pourraient être appliquées à l'Allemagne, d'une manière efficace, sans le concours, entier et énergique, des banques anglaises. Or, jusqu'à présent, et même après ses faillites et ses moratoires, le Reich a toujours trouvé des appuis complaisants dans la City, dit le Capital.

### LE MARCHÉ DES CHANGES

La situation du marché monétaire français et les demandes de crédit adressées aux établissements financiers, telles qu'elles apparaissent au troisième jour après le coup de force allemand, ne semblent pas comporter un relèvement du taux officiel de l'escompte. De même, l'état du marché des changes et les mouvements d'or de la Banque de France n'appellent encore aucune mesure protectrice de l'encaisse.

### UNE AMIE INFIDÈLE

A Bourges-en-Bresse, M. Marceau Dethiers, marchand forain, domicilié à Lyon, parcourait la campagne en automobile et se livrait à des achats de pièces d'or en compagnie de son amie Elise Bellanger, de nationalité belge, et ses deux enfants. Il a constaté jeudi matin que son amie avait disparu avec un de ses fils en emportant 25 à 30 kilos de pièces de vingt dollars, représentant 600.000 francs.

### LA MODESTIE EST UNE VERTU

Les gens modestes font la douceur et le charme de la vie. Ils croient qu'ils n'ont rien; ils ont tout. Et quand on les compare aux absolus et aux vaniteux, on s'aperçoit combien il est agréable de vivre en leur compagnie.

### LE CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE MAINE-ANJOU

Le concours spécial de la Race Bovine Maine-Anjou, avec concours laitiers et beurriers aura lieu à Château-Gontier du 14 au 17 mai prochain; celui de la Race Porcine Caennaise se tiendra dans son enceinte, le 16 mai.

Tous renseignements pour les deux concours seront fournis, par M. Revirieux, directeur des Services Agricoles, 35, rue de Bel-Air à Laval.

Ou pour le Concours des Bovins, par M. Delhommeau, secrétaire général de la Société des éleveurs de la Race Maine-Anjou, 13, avenue Carnot, à Château-Gontier.

### FEUILLETON de L'Echo Saumurois N° 60 - 14 Mars

## Le Secret du Forçat

Par GOURAUD d'ABLANCOURT

(suite)

Yolande dormait à peine, se leva dès 5 heures. Nul encore n'était sorti de l'hôtel; la porte du hall fermée, elle se jeta sur un canapé, attendant. La première personne qui traversa devant elle fut Christa; la malheureuse fille courait à son devoir de sacristine, la jeune fille suivit l'enfant, s'accrochant sur un prie-Dieu. René Rives vint répondre la messe, la jeune fille sortit avant la fin pour ne pas avoir à lui parler sur le chemin de la source. Oh! non, son cœur endolori pouvait-il se distraire d'une unique pensée: Qu'ai-je fait? Pourquoi les débuts heureux, des relations aimables, puis la fuite, la brisure... Sa tête lui faisait mal, elle prit un grand détour en rapportant son eau de la source, pour que nul ne la vit. Sa tante dormait encore, elle mit le thermo et le verre près d'elle et alla se cacher dans sa chambrette. L'heure sonnait, elle vint comme d'habitude prendre son petit déjeuner près du lit de la vieille mondaine, la servit, et celle-ci proposa en trempant sa tartine dans le café brûlant :

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### AU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAUMUR

Les membres de la Commission des Finances se réuniront à la Mairie le lundi 16 mars 1936, à 16 heures 30.

D'autre part, le Conseil municipal se réunira au lieu ordinaire des séances, le mardi 17 mars 1936, à 20 heures 30 pour délibérer sur :

Rapports des commissions; Affaires diverses; Comité secret.

**EMPRUNT MUNICIPAL**  
 Tirage d'amortissement anticipé autorisé par décret-loi du 30 octobre 1935.

Un tirage d'amortissement anticipé de 158 obligations de l'emprunt de 1.000.000 de francs aura lieu à l'Hôtel de Ville de Saumur, cabinet du Maire, le 1<sup>er</sup> Mai 1936, à 10 heures.

### COURSES AU TROT

La réunion de la Société des Courses au Trot aura lieu mardi prochain 17 courant, à 17 heures, salle de la justice de paix. Tous les sociétaires y sont instamment invités.

### COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Jeudi matin, à 7 heures, 25 membres du Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur se sont rendus à Blois pour visiter les organisations agricoles de cette ville. Nous donnerons dans un prochain numéro le compte-rendu de cette promenade si instructive.

### PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

La réunion mensuelle du P. D. P. prévue pour ce soir samedi 14 courant, est remise au 21, au lieu habituel, c'est-à-dire salle du théâtre.

### Mouvement Social Français des Croix de Feu A SAUMUR

Le mouvement social français des Croix de Feu inaugurera Lundi 16 mars sa nouvelle permanence, Salle Carnot, quai Carnot.

L'horaire établi est le suivant pour chaque semaine :

- Lundi, de 20 heures 30 à 21 heures 30 : permanence commune à toutes les branches de la Section ;
- Mardi, de 18 heures à 19 heures 30 : permanence Croix de Feu ;
- Mercredi, de 18 heures à 19 heures 30 : permanence Volontaires Nationaux ;
- Jeudi, de 18 heures à 19 heures 30 : permanence Mouvement Social Français ;
- Vendredi, de 15 heures à 16 heures 30 : permanence Section Féminine ;
- Samedi, de 15 heures à 19 heures : permanence commune à toutes les branches

— Ma chère petite, j'ai décidé que tu allais m'accompagner aujourd'hui aux courses. Je ne remplis pas mon devoir envers toi, j'ai promis à ta mère de le montrer un peu de l'existence normale pour une femme de notre milieu et tu fuis sans cesse, tu m'abandonnes à mes amis et tu t'isoles. Ce n'est pas naturel, à ton âge, on aime le plaisir.

— Je l'aime aussi, ma tante, mais pour aujourd'hui faites-moi grâce, j'ai la migraine.

— Pauvre mignonne! C'est vrai, tu es toute pâle. Repose-toi. Demain, il n'y paraîtra plus. La massesse va venir bientôt, elle m'aidera à m'habiller, ne l'occupe pas de moi, recouche-toi. Je te ferai monter le repas de midi.

Yolande se pencha, effleura le front de sa parente et, sans se faire prier davantage, rentra chez elle. L'effort de paraître devant tous lui était une souffrance pas encore acclimatée en son for intérieur; elle en viendrait à bout, mais il faut un peu de temps à la plante fragile pour se redresser après le coup de vent.

### CHAPITRE XVIII

#### La terrible révélation

L'après-midi, avant de partir pour ses courses, Mme de Sauvigny entra chez sa nièce.

— Petite Yo, au revoir. Ah! tu t'es habillée, c'est bien, va prendre l'air au parc,

de la Section et particulièrement destinée aux adhérents et sympathisants des environs.

### CINEMA

#### INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Dimanche 15 Mars, à 16 heures

MARIA CHAPDELEINE le grand prix du cinéma avec Madeleine Renaud et André Bacqué

#### Assemblée Générale DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Mardi soir, à 20 heures 30, en la salle habituelle des réunions de la Chambre de Commerce, avait lieu l'assemblée statutaire de l'Essi, sous la présidence de M. R. de Luze; MM. René Baudry, vice-président; A. Girouard, secrétaire général; A. Bouvet, trésorier.

M. le docteur Barot, président de la Fédération des Essi de la Vallée de la Loire, assistait à cette belle réunion à laquelle nous avons également remarqué les personnalités suivantes :

MM. R. Amy, maire de Saumur; Pichard président de la Chambre de Commerce; Paul Mayaud, président du Tribunal de Commerce; Travailleur, vice-président de l'Essi d'Angers; Bauchard, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois; Leseuil, président de l'Hôtelier saumurois; Baillarger, receveur des P. T. T.; Brunel, Poisson F., Marquis, Laroche, Maura, membres du comité; Léol, secrétaire de la Chambre de Commerce; Daly, Lévêque, Pascal, Schnerb, Griffon, etc... Etaient excusés : MM. de Grandmaison, sénateur et député; Callay, président du Tribunal Civil; Robert, vice-président de la Chambre de Commerce; Vidal, Nourrisson, Noël-Tessier, vice-président de l'Essi; Roland, etc...

Avant de donner la parole aux rapporteurs, le président tient à saluer la mémoire du docteur Carvalho, secrétaire de la Demeure Historique, décédé la veille. Puis, M. Girouard, secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée adoptée sans observations.

M. Bouvet, trésorier, présente le bilan de l'Essi qui démontre la parfaite gestion des finances du groupement ce qui vaut un dévoué argentier les félicitations de l'assemblée. Sur sa demande, M. de Luze, propose un commissaire aux comptes. M. Marquis est investi de cette charge.

M. Girouard expose ensuite, en un large compte-rendu moral, la marche, les efforts et les résultats de l'Essi pendant l'année écoulée; rétrospective concluante et encourageante qui vaut à son auteur les félicitations très sincères du président et de tous les membres présents.

M. de Luze complimente vivement le secrétaire d'avoir élaboré puis édité un guide vraiment artistique; cette présentation en simili-cérin vaudra à la Perle de l'Anjou de nombreux et nouveaux admirateurs.

M. de Luze salue ensuite M. le docteur Barot et le présente en termes délicats, le

prés de l'eau. Sous le frêne pleureur qui pousse au bas du quai, nul ne le dérangera, et tu pourras rêver à ton aise.

— Oui, tante. Vous êtes délicieusement habillée.

— N'est-ce pas? Et cette toilette est du pur Vichy, je l'ai achetée à l'étalage, croistu, et elle m'allait comme un gant! Le chapeau assorti, et vois mes petits souliers en peau de daim souple. Ils moulent mon pied, mes gants sont pareils; tiens, boutonne-les-moi. As-tu un peu déjeuné?

— Très bien, tante, vous m'avez envoyé un œuf et du thé, rien ne pouvait mieux me convenir. Et vous, tante, vous ne vous êtes pas ennuyée seule à votre table?

— Je me suis ralliée au Portel, l'excelente Rosa n'a pas voulu me laisser souffrir, les Bernaert n'ont pas paru, ils ont probablement accepté une invitation en ville. Maintenant, au revoir, Yo, j'entends la corne de l'auto des Olivaris, ils m'emmènent. A ce soir, chérie. Elle partit laissant un sillage parfumé.

— L'art d'être heureux, se dit la jeune fille, comme ma tante sait le pratiquer! Il faut que moi j'arrive à me cuirasser, à m'arranger une vie, non d'amusements mondains, je n'en ai ni le goût ni les moyens, mais je dois découvrir un attrait: travail manuel ou intellectuel? Il n'y a que le travail qui me sauvera de moi-même, me donnera l'attrait de vivre. Où pourrais-je donc le trouver dans notre petite

remerciant de son dévouement à la tête de la Fédération; il lui souhaite la bienvenue de la part de l'Essi de Saumur auquel il vient apporter de judicieuses directives; ces rapprochements ne feront que resserrer heureusement les liens entre nos deux villes.

Sont ensuite réélus pour trois ans, les membres sortants suivants: MM. Noël-Tessier, Girouard, Leseuil, Laroche, Maura et Valotaire père.

Une somme de 1.000 francs est votée pour le Consortium interdépartemental de publicité.

M. le docteur Barot, en sa qualité de président de la Fédération, tient à édifier tous les Essi sur la réorganisation du tourisme en France. L'O. N. T. est désormais remplacé par le C. N. E. T. (Centre National d'Expansion du Tourisme).

L'éminent dirigeant relate alors comment fonctionne cette organisation et comment le haut commissaire qu'est M. Roland Marcel, entend le conduire à bien. L'exposition de 1937 doit en être une des plus importantes et effectives démonstrations et réalisations.

Suivant donc ce qui a été décidé en assemblée générale de U. F. E. S. T. L., le docteur Barot expose comment la Fédération de la Vallée de la Loire, s'inspirant de ces données, va s'orienter pour intensifier le tourisme attractif et réceptif. Les conférences par radio seront intensifiées, des films créés, des manifestations régionales instaurées dans les grands centres de la Fédération; actuellement est à l'étude la fondation d'un groupement d'entraide touristique et aussi la création de cours de guides.

Dans un exposé lumineux et attrayant, M. le docteur Barot communiqua à l'auditoire son enthousiasme et sa foi dans le tourisme et ce sont des applaudissements nourris qui saluent la péroraison de notre distingué visiteur, causeur charmant et prenant, homme d'action puissant et président écouté d'une des plus belles fédérations d'Essi en France.

M. de Luze remercie très sincèrement son éminent collègue d'Angers d'avoir rehaussé par sa présence cette assemblée et lui avoir hautement démontré combien le tourisme est une merveilleuse et féconde industrie.

M. Pichard propose ensuite que l'Essi, puis la Fédération, veuillent bien prendre en considération un vœu émis par la Chambre de Commerce pour l'aménagement du tronçon de la route nationale numéro 152 entre Tours et Angers en vue de l'Exposition de l'an prochain. Adopté.

La séance fut levée à 22 heures 45.

### AVIS DE L'ESSI

A MM. LES HOTELIERS

L'Essi informe : M. Roland Marcel, commissaire général du Tourisme, vient d'adresser à MM. les hôteliers de France un questionnaire précis comportant l'engagement formel de respecter toute l'année les prix mentionnés par eux et qui vont être reproduits dans le Guide National de l'Hôtellerie. Un délai strict de huit jours est accordé pour les réponses. Votre Essi insiste donc pour que tous les

ville? On frappe, qu'est-ce qui m'arrive, je ne suis guère en humeur de recevoir une visite, je ne répondrai pas.

Très doucement la porte s'ouvrit, et la jolie tête grise, aux brillants yeux noirs, de la baronne du Portel apparut dans l'entre-bâillement.

— Je ne veux pas vous déranger, ma chère petite, mais je veux voir comment vous allez. Ne prenez pas l'air contrarié, je suis une amie.

— Oh! je le sais, Madame, excusez moi. Je suis réellement une ennuyeuse créature aujourd'hui, c'est pourquoi je m'enferme, il ne faut pas que la contagion passe le seuil de cette chambre.

— Vous avez la vraie migraine?

— N'est-ce pas le mot admis pour désigner un besoin de solitude?

— Si, et j'en avais deviné. J'entre, je serai cinq minutes.

— Veuillez vous asseoir, Madame, prenez le fauteuil. Dans mon logis, très confortable, je peux recevoir une personne de qualité.

Les deux femmes se souriaient. Le charme très prenant, très bon de Rosa, agissait sur le cœur saignant de Yolande. La première dit :

— Soucis de jeune fille sont nuages du matin, ils désignent un beau jour. Qu'avez-vous, mignonne?

— Une déception de plus, ma voie en est pavée. Mais il ne faut rien raconter à

hôtelières fassent d'urgence le nécessaire dans leur propre intérêt et dans celui du tourisme et général.

Le Secrétaire.

### SYNDICAT DES LIMONADIERS ET DES HOTELIERS BANQUET

Le banquet des hôteliers, restaurateurs, débitants de boissons et logeurs en garni aura lieu le mercredi 18 courant, à la Villa Plaisance, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Se faire inscrire à cette adresse ou chez le président, M. Leseuil, Hôtel de la Paix, Saumur.

A l'issue du banquet, sauterie. Que voilà donc bien une belle fête de famille en perspective.

### SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS A LA LIGNE DE SAUMUR

Réunion du Conseil d'Administration en date du 21 février 1936. Cette réunion a eu pour but d'être pour l'année 1936 le bureau de la Société des Pêcheurs à la ligne de Saumur.

Cette élection a donné les résultats suivants :

Président : M. P. Brunel, 18, rue de Bordeaux, Saumur.

Vice-présidents : MM. Dezaunay, avenue du Docteur-Pélon, Saumur; de Montgrenier, Levée-Neuve, à Bagneux.

Trésorier : M. Alcide Ferron, rue Dacier, Saumur.

Trésorier-adjoint : M. Robert Ferron, rue Dacier, Saumur.

Secrétaire : M. Simon Tessier, avenue du Maréchal-Foch, Saint-Florent;

Secrétaire-adjoint : M. Roumet, 75, rue du Puits-Neuf, Saumur;

Archiviste : M. Jean Pasquier, place de la République, Saumur;

Cantinière : Mme Rolande Pasquier, place de la République, Saumur.

M. P. Brunel, président, ouvre la séance en remerciant le bureau de la confiance dont il vient d'être l'objet, assure son entier dévouement pour la bonne marche et la prospérité de notre Société.

Le Secrétaire de service.

### COMITÉ PERMANENT DES FÊTES DES PONTS

Au café Lemoine, mardi soir, avait lieu la réunion dont l'ordre du jour était le suivant : Compte-rendu moral et financier; Renouvellement du bureau pour 1936; Affaires diverses.

A 21 heures, notre très aimable président ouvre la séance et donne immédiatement la parole à notre sympathique trésorier qui établit la situation financière de nos grandes fêtes de septembre dernier.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et les félicitations les plus chaleureuses vont à l'adresse du trésorier pour son dévouement.

Le renouvellement du bureau est voté, celui-ci est inchangé et sera donc pour l'année 1936 composé comme suit :

Président, M. Ménard; vice-présidents, MM. Gréguy, Decker, Delamotte; trésorier, M. Besnard; commissaires aux comptes,

ma tante, je m'en voudrais trop d'assombrir son ciel. Elle est parfaite pour moi. C'est une délicieuse nature, elle prend la vie si bien! Sur elle la déception ne mord pas.

— Parce qu'elle ne se la prépare pas. On se prépare toujours une déception, mon enfant.

— Mais alors c'est détruire l'espérance.

— En rien. L'espérance est une plante vivace, la déception n'a qu'une saison. Vous espérez une réalisation, elle tarde, espérez toujours, n'admettez jamais la déconvenue. Voilà un des secrets du bonheur. Vous, fervente chrétienne vous pouvez me comprendre.

— Je comprends que vous voulez me consoler, que votre cœur est chaud et tendre.

— Et qu'il vous aime bien. Vous avez du chagrin parce que les Bernaert vont partir.

— Ils vont partir?

— Oui, ce soir, la voiture est commandée et une lettre pressante les rappelle; il me semble que vous êtes si fine et délicate, concordez peu avec...

— Vous errez, Madame amie, je n'ai aucune peine à les voir nous quitter, la source de ce qui m'afflige est ailleurs; ces bons Flamands ne sont qu'un symptôme.

— De quoi? Soyez moins énigmatique, peut-être puis-je vous aider.

(A suivre)

MM. Méreau et Richou; secrétaire, M. Guérin; membres, MM. Kerynuel, Claveau, Cernilleau, Guibert.

Notre président à nouveau sur la brèche, dans une improvisation très remarquée, trouve les termes excellents pour remercier de tout son cœur, toutes les personnes qui ont bien voulu lui faciliter la tâche; il a demandé à nouveau le concours des «grands Ponts», et même des dames de ce beau quartier, afin que cette année encore, ce coin de notre ville de Saumur, soit le rendez-vous de toute la région.

Il fait donc un chaleureux appel à la bonne volonté et à la bonne entente de tous et chacun, et dans une péroraison magnifique demande que soit crié «Vivent les Ponts».

Soit CIVIL DE SAUMUR  
du 11 au 14 Mars 1936

#### NAISSANCES

Jean Guérécheau, 23, rue Fardéau.

#### DECES

Yvonne Nouri, 22 ans, célibataire, sans profession, hôpital.

#### OBSEQUES

Mercredi dernier, à 9 heures 30, avaient lieu en l'église de Saint-Nicolas, les obsèques religieuses de M. Albert Cassel, adjudant-chef en retraite, secrétaire de la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, enlevé soudainement à l'affection des siens, alors que rien ne laissait prévoir un pareil malheur.

Une très nombreuse assistance était venue témoigner à la famille éplorée ses sentiments de sympathie.

Le char funéraire était recouvert de nombreuses couronnes, gerbes et bouquets en témoignage d'affectionnées reconnaissances.

Les cordons étaient tenus par MM. le capitaine Angeletti, Labbaye, Champion et l'adjudant Alexandre, amis intimes du défunt et délégués des divers groupements dont faisait parti M. A. Cassel.

Le drapeau de la 606<sup>e</sup> section des Médailleurs Militaires, porté par M. Poissais, précédait la famille conduisant le deuil.

Nous avons ensuite remarqué au tout premiers rangs de l'assistance :

MM. le commandant Courteaux, les capitaines de la Fuye, Agnus, Nepveux, Blanchard, M. le colonel Amiot, maire de Saint-Florent; MM. le colonel Massiet, Vidal-Poisson, Pinier; adjudants Thibault, Cazanne, Aubertin, etc...

MM. Busi, Samson, Thibault, notaire; Ferré, Dubois, syndic; Le Tessier, ingénieur T. P. E.; Carton, contrôleur des Contributions directes; Reynes, professeur au Collège et une délégation d'élèves; Aldebert, et une délégation de la Jeanne-d'Arc; Bourdilleau, Simon, Lebe, capitaine Guérin, Brunel, Thibault, Le Morvan, Girouard, rédacteur au « Petit Courrier », maréchal-des-logis A. Carli; Winckel, président des Médailleurs Militaires et de nombreux membres de la 606<sup>e</sup> section; Braconnier, Raimbault, Leclercq-Moulin, Coutard père, Nourisson, le garde-champêtre de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de nombreuses personnes de cette localité, etc...

A l'issue de la cérémonie religieuse, l'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Florent dans le caveau de famille.

Au cimetière de Saint-Florent, avant que ne se ferme la tombe si prématurément ouverte, devant une immense affluente, le colonel Amiot, maire de Saint-Florent, prononça un discours très touchant pour retracer la vie toute de droiture, d'honnêteté, d'activité du regretté disparu.

Nous renouvelons en cette cruelle séparation, à Mme A. Cassel, M. Claude Cassel, Mlle Marie-Madeleine Cassel, Mme Gourrier, nos bien sincères et vives condoléances.

#### Automobile-Club de l'Ouest

##### AUX PROPRIETAIRES DE VIEILLES VOITURES

Comme suite à la création, par l'Automobile-Club de France et la Fédération Nationale des Clubs Automobiles de France, du groupement « Les Teuf-Teuf », les automobilistes qui seraient propriétaires de vieilles voitures encore en état de marche, sont priés de bien vouloir se faire connaître aux bureaux de l'Automobile-Club de l'Ouest où on pourra leur donner des indications sur l'Association en question qui a pour but de réunir ces automobilistes et leurs vieilles voitures en une Association qui sera rattachée à la Commission des Vétérans, des Anciens et des Vieux de l'Auto et pour lesquels il ne sera pas prévu de cotisation. Il s'agit surtout

de créer un lien moral entre les propriétaires de vieux véhicules.

On peut s'inscrire pour le département de Maine-et-Loire, aux bureaux de l'Automobile-Club de l'Ouest, 29, rue de la Préfecture, à Angers, et au Syndicat d'Initiative « Essai », théâtre municipal, Saumur.



#### FOOT-BALL-ASSOCIATION

Au Stade Millocheau, Championnat de l'Union d'Anjou F. G. S. P. F., première série.

14 heures 30 :

JEUNE FRANCE DE CHOLET I

contre JEANNE-D'ARC DE SAUMUR I

13 heures :

MATCH DES EQUIPES SECONDES.

L'équipe première de la Jeanne-d'Arc de Saumur jouera demain dimanche au Stade Millocheau.

Cette nouvelle n'est pas pour déplaire à nos sportifs de la balle ronde et tous seront heureux de revoir à l'œuvre l'équipe de nos champions Anjou-Basse-Loire, 1<sup>re</sup> division.

La Jeanne-d'Arc qui a encore toute une série de matches difficiles à disputer, jouera demain en championnat de l'Union d'Anjou.

Son adversaire, qui ne sera pas moins que le leader actuel de ce championnat : la Jeune France de Cholet, a effectué une brillante saison. Dimanche dernier, les Choletais réussissaient à vaincre les Gars d'Armor sur leur terrain, performance vraiment belle.

#### Convocations

Sont convoqués à 12 heures 30 pour jouer à 13 heures, au stade Millocheau, en championnat d'Union d'Anjou contre la formation correspondante de la Jeune France de Cholet, les joueurs suivants :

Brye, Méreau, Denis, Bertrand, Masse, Jamain, Dénèche, Réthoré, Leroy I et II, Lehaire, Gaudicheau, Limon.

Sont convoqués également au stade à 13 heures 30, pour jouer à 14 heures 30, en championnat d'Union d'Anjou contre la Jeune France de Cholet, les joueurs suivants :

Radigois, R. Aldebert, Gautier, Devanne, de Bodman, Gouban, Rémy; L. Aldebert, Boitel, Gérard, Dénèche.

Pas de rencontre pour l'équipe réserve.

Le caricaturiste Den, devant le grand succès remporté par les caricatures de l'onze champion Anjou-Basse-Loire, fait savoir que nos locaux jouant au Stade Millocheau demain dimanche, des caricatures seront mises en vente sur le Stade.

#### EN RUGBY

Continuant la série de ses grandes rencontres, le Sporting Saumurois rencontrera demain dimanche, au stade municipal, la toute première équipe des Arts d'Angers.

Donc tous les joueurs saumurois doivent jouer et suivre la cadence des Arts. Qu'ils s'imprègnent de la méthode des étudiants. Quinze joueurs jouant les uns pour les autres à la main, toujours à la main. Qu'ils ne craignent pas la défaite.

Devant un tel adversaire il n'y a pas de deshonneur à s'avouer vaincus.

#### CONSEIL MUNICIPAL

##### LES RAPPORTS

##### VOIRIE

(SUITE A FIN)

*Ecole de Cavalerie.* — Avis favorable à la demande formulée relative à l'établissement d'un caniveau en maçonnerie, à ciel ouvert entre la carrière d'Iéna et l'égoût de l'infirmerie-hôpital.

Le raccordement avec cet égoût devra se faire par un regard siphonné.

*Signalisation lumineuse.* — La municipalité est en pourparlers avec diverses maisons spécialisées.

*Chemins ruraux.* — Le Conseil est d'avis de faire repandre quelques mètres cubes de pierres rue des Moulins et chemin du Clos-Bonné.

##### BATIMENTS

*Ancienne station de pompage.* — 1<sup>er</sup> M. le Receveur des P. T. T., a été invité à supprimer le poste téléphonique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936.

2<sup>o</sup> La démolition de la cheminée a été confiée à l'entrepreneur chargé de l'entretien.

3<sup>o</sup> congé a été donné au locataire du

premier étage pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

*Collège de jeunes filles.* — La salle de gymnastique, qui a fait l'objet d'un projet de reconstruction, il y a trois ans, est dans un état de vétusté lamentable.

Les crédits nécessaires à cette reconstruction seront prévus en 1937.

*Immeuble Fousard.* — 1<sup>er</sup> La commission propose le vote d'un crédit de 356 fr. pour solder les frais d'expertise du Conseil de Préfecture interdépartemental;

2<sup>o</sup> la démolition de cet immeuble sera effectuée incessamment par l'entrepreneur chargé de l'entretien;

3<sup>o</sup> M. Léger sera autorisé à enlever, avant cette démolition, la devanture qui lui appartient.

*Temple protestant.* — Le Conseil prend acte de la demande formulée par le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Saumur, et fera étudier les réparations à effectuer.

*Hôtel de Ville.* — 1<sup>er</sup> Les pierres en saillies menaçant ruine, sur la façade sud, ont été abattues;

2<sup>o</sup> Le Conseil est d'avis de faire démolir et reconstruire par l'entrepreneur d'entretien, les deux cheminées en mauvais état, elles seront reconstruites en pierre de Si-reuil.

4<sup>o</sup> la réparation du plafond de la bibliothèque, signalée depuis longtemps, a été effectuée;

5<sup>o</sup> l'architecte-voier étudiera la consolidation de la poutre maîtresse au-dessus de la salle des mariages.

*Commission de police.* — L'architecte étudiera pour la prochaine réunion de la Commission de voirie :

1<sup>o</sup> le déplacement de la conciergerie ;

2<sup>o</sup> l'agrandissement du poste de police.

*Ecole maternelle, rue du Petit-Pré.* — 1<sup>o</sup> Le Conseil donne acte à M. Grolleau, propriétaire de l'immeuble contigu que la ville n'a pas acquis, le mitoyenneté au-dessus de la hauteur de clôture légal;

2<sup>o</sup> le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à la demande de Mme Samson, afin de ne pas créer de précédent.

*Chambre Syndicale des Entrepreneurs.* — Par lettre du 25 janvier 1936, le président demande, pour les renouvelles constructions envisagées :

1<sup>o</sup> que la majeure partie des travaux soient exécutés en matériaux du pays.

2<sup>o</sup> le Maire fait connaître qu'il ne peut prendre aucun engagement sur ce point.

3<sup>o</sup> que les travaux soient fractionnés en autant de lots que de corps d'état.

L'architecte fait connaître qu'il a poussé le fractionnement des lots beaucoup plus loin, puisque pour l'école des Violettes, les travaux comprendront une quinzaine de lots.

Sauf pour le béton armé et le chauffage central qui seront mis au concours, avec la plus large publicité, les autres lots seront mis en adjudication publique.

*Abattoir.* — La question de l'incinération est toujours à l'étude.

#### EAUX

*Ancienne station de pompage.* — Vu l'urgence et après l'appel d'offres, par lettres et par voie de presse, le Conseil ratifie la proposition de M. Huret, acceptée par la municipalité de démonter et d'enlever les machines moyennant le versement d'une somme de 3.000 francs.

#### ELECTRICITE

*Quai Mayaud.* — Les essais d'éclairage sont en cours; un projecteur a déjà été placé. Dès que les autres prévus seront en place, le Conseil se réunira un soir pour étudier les résultats.

*Inondations.* — Un tarif spécial sera demandé pour le pompage de nuit.

#### AFFAIRES DIVERSES

*Marchés.* — Comme suite aux appels d'offre qui avaient été faits, le maire rend compte que des marchés de gré à gré ont été passés avec :

1. M. le Contrôleur, pour l'entretien de l'équipement électrique;

2. M. Prudhommeau, pour l'entretien mécanique.

3. M. Maurice, pour la fourniture d'essence du matériel automobile de la voirie;

4. M. Séchet, pour les vidanges;

5. M. Cathelineau, pour la fourniture du plomb au service des eaux.

*Vidues.* — Demande au maire de renforcer les mesures de contrôle sur les viandes foraines introduites à Saumur.

*Arrachage des vignes.* — Des difficultés se sont élevées à ce sujet, la ville n'ayant pas encore l'autorisation d'accepter le legs Couillard. Confiance au maire pour hâter une solution.

*Etablissements classés.* — 1. Une pétition des habitants du quartier de la Gare, s'élevant contre le transfert avenue David-

d'Angers, d'une usine de crins, située auparavant rue des Saulaies, a été transmise à M. le Sous-Préfet.

2. Informé de l'installation d'une fabrique de conserves rue Jules-Ferry, la maison a refusé provisoirement le permis de construire et informe l'autorité supérieure.

En aucune façon, ces établissements ne peuvent être mis en service avant d'avoir été autorisés, conformément à la législation sur les établissements insalubres et dangereux, par arrêté préfectoral.

*Terrain des Violettes.* — Un arpentage contradictoire a été effectué pour définir les limites exactes du terrain et la superficie à acquérir.

*Lotissement Bordier.* — Le cahier des charges a été retourné pour modifications.

*Place Bilange.* — La question de la circulation et d'un garage des voitures sur cette place, envisagée favorablement par le Conseil, est mise à l'étude.

*Cheminée en mauvais état.* — La réclamation de M. Valotaire, avoué, ne paraît pas susceptible d'être prise en considération, la question semblant être du ressort de la juridiction civile.

*Gaz.* — 1<sup>o</sup> Par suite de la modification des décrets-lois primitifs, les prélèvements effectués ne seront pas conformes aux prévisions établies.

2<sup>o</sup> La Compagnie Industrielle d'Eclairage n'accepte pas le principe du paiement des honoraires du contrôleur.

3<sup>o</sup> Le dossier a été transmis à M. Le Tessier, chargé du contrôle.

4<sup>o</sup> L'attention de la Compagnie concessionnaire sera attirée sur le danger présenté lors des inondations, par les compteurs placés dans les caves.

5<sup>o</sup> Il lui sera également signalé les plaintes des usagers au sujet des variations de pression.

*Station uvale.* — Pas d'avis d'en créer une à Saumur.

*Fête du 31 Mai.* — Avis contraire de faire transporter, dans la carrière du Carouel, l'estrade de la place Verdun.

Elle préfère, si cela était nécessaire, en faire édifier une provisoire de charpente.

La Commission décide de faire repeindre cette estrade.

La démolition du matériel et de la cheminée de l'ancienne usine des eaux a été confiée à M. Huret, du Mans, pour la somme forfaitaire de 3.000 francs.

Une plaque commémorative sera apposée au Stade Municipal en souvenir du maître-nageur Perche.

Le maire signale les éboulements de murs au Petit-Genève.

Les cales de la Loire seront nettoyées et on devra en débarrasser tous les vieux matériaux qui y sont en souffrance, entraînés de vieux camions.

M. le docteur Petit intervient au sujet de gargouilles de trottoirs défectueuses qui peuvent causer des accidents.

M. Courtois signale de ce fait les trottoirs des Ponts et leur mauvais état consécutif aux travaux de tranchées des P. T. T.

Le service de réputation sera prié de veiller au parfait enlèvement des ordures ménagères et à un peu plus de modération sur le maniement des poubelles.

Le président des entrepreneurs sollicite que les travaux communaux soient confiés à des ouvriers de Saumur.

La ristourne de l'Usine à Gaz consécutive à l'application des décrets-lois sera de 1 centime par mètre cube.

La municipalité remercie M. Henry Coustant d'être intervenu en faveur du musée de Saumur pour le don de certaines œuvres du sculpteur Deshois.

Un maître-nageur proposé et qui remplit toutes les conditions requises est accepté.

M. Parlant intervient au sujet de la rue Aristide-Briand pour son classement définitif, les propriétaires abandonnant 5 mètres de terrain chacun en face de sa demeure. Le maire demande des titres ou pièces de propriétés ad hoc pour en arriver au classement, mais, ajout-il, les travaux ne sont pas encore conformes aux exigences municipales.

La séance publique est levée à 23 h. 30.

#### AU THÉÂTRE

C'est le Jeudi 19 Mars, au théâtre municipal de Saumur, que nous aurons le plaisir d'applaudir la grande vedette de la scène, de l'écran, de la T. S. F. et du disque: « ALIBERT » dans son spectacle « Un de la Canebière » qui vient de recevoir à Paris l'accueil chaleureux d'une salle enthousiasmée par la folle gaité des interprètes. ALIBERT, auteur, acteur, présentera ce spectacle tel qu'il a été donné à Paris et avec

la même distribution, en tête de laquelle nous relevons les noms des irrésistibles comiques marseillais : GORLETT et RELLYS, Mireille Ponsard, Gerlata, etc...

C'est le jazz marseillais Sellers qui accompagnera avec son incomparable brio, la partition ensoleillée du compositeur Vincent SCOTTO.

La location est ouverte au bureau du théâtre.



#### UNE EXCAVATION PLACE ST-PIERRE

Ce fut une surprise pour tout le quartier et aussi pour les passants que l'effondrement produit jeudi place St-Pierre à l'endroit où s'élevaient les vieilles maisons récemment démolies.

Lors des démolitions on combla peut-être trop superficiellement, car nos concitoyens n'ignorent pas, par les études des historiens locaux, que cette vaste place fut jadis beaucoup plus basse et recelait des anciens monuments aujourd'hui enfouis.

Il est certain que des caves se superposent jusqu'à deux ou trois, les supérieures ont pu être comblées, mais celles inférieures ont peut-être cédé d'où l'excavation.

Le service de voirie qui fit agrandir l'orifice pour pouvoir travailler consciencieusement, a remis à jour deux orifices superposés et c'est ainsi que l'on put introduire des tombereaux entiers de rocailles et de pierres pour boucher les vides.

#### L'INCONNUE EST IDENTIFIEE

A la suite des nombreuses démarches et enquêtes de la police, celle-ci vient d'identifier la malheureuse femme trouvée morte rue Jean-Jaurès; c'est une nommée Legrand Marie, née à Maintenon (S.-et-O.), le 2 février 1888.

#### UN PERE INDIGNE

##### A ÉTÉ ECROUÉ HIER VENDREDI

Dans la journée de mercredi, la gendarmerie de Marigné-Briand était informée de la situation pénible faite à un tout jeune enfant âgé de 5 ans-seulement, Daniel Dardoult, demeurant chez ses parents, au lieu dit « Grand-Riou » commune de Tigné.

Ce pauvre petit, à l'encontre de ses deux frères et sœur, ne trouvait pas grâce devant le père, Pierre Dardoult, 46 ans, journalier. On sut bientôt par la rumeur publique et par les langues qui se débient que le pauvre enfant était l'objet de violences et de sévices graves.

Les gendarmes eurent tôt fait d'ailleurs de constater en quel état se trouvait le bambin dont le front était balafuré et dont les mains portaient des traces de coups.

Le père ne put nier l'évidence et reconnut avoir maltraité Daniel en le frappant, sans motifs plausibles, et à diverses reprises avec un bâton.

Devant ces faits, les gendarmes prévirent le Parquet de Saumur; celui-ci délivra un mandat d'amener qui fut mis à exécution hier matin vendredi et en même temps, M. Livinec, juge d'instruction, convoqua en son cabinet le jeune Daniel.

Tous deux arrivaient donc au cours de la journée d'hier. Dardoult entendu fut inculpé de mauvais traitements à enfant légitime âgé de moins de 15 ans; celui-ci ne put nier. Devant les aveux, un mandat de dépôt fut délivré à ce nouveau bourreau d'enfants et désormais écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Quant au petit Daniel, il a été examiné par le médecin-légiste et vu son état, M. le juge d'instruction l'a confié provisoirement à l'internat de Chanteloup où il va être gardé et soigné, car on se demande même comment la victime a pu résister à toutes ces rigueurs.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Audience du Jeudi 19 Mars 1936

Sur le trimard. — Le nommé Gullhem Jean, 37 ans, sans domicile et sans profession, arrêté pour vagabondage, est condamné à un mois de prison.

— Laurence Jean, 66 ans, également sans toit et sans métier, inculpé pour le même motif, purgera huit jours.

Camarade indélicat. — Savoie Maurice, 22 ans, sans domicile fixe, qui déroba à Saint-Cyr-en-Bourg une somme de 150 fr., au sieur Fichard, comparait à la barre correctionnelle: 6 mois de prison avec sursis.

Etude de Maître BAUCHARD, avoué à Saumur, 13, rue du Marché-Noir.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, enregistré le 17 janvier 1936, entre Madame Esther Proust, épouse divorcée de Monsieur Paumard, la dite dame, demeurant 63, route de Rouen à Saumur, demanderesse, ayant M<sup>e</sup> Bauchard pour avoué ; et Monsieur Paumard, ayant demeuré en dernier lieu, 4, rue Nationale, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, actuellement sans résidence ni domicile connus ; défendeur défaillant faute de comparaitre, il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal :  
Donne défaut contre le sieur Paumard, faute par lui d'avoir constitué avoué, bien que régulièrement assigné ;  
Homologue purement et simplement, pour être exécuté selon sa forme et teneur, le procès-verbal de liquidation dressé par M<sup>e</sup> Thibault, notaire à Saumur, le 5 décembre 1935, enregistré.  
La présente insertion a lieu en conformité de l'article 158 bis du décret-loi du 30 octobre 1935, et en exécution d'une ordonnance rendue sur requête de M. le Président du dit tribunal en date du 13 mars 1936. Il est précisé qu'aucune opposition ne sera recevable passé le délai d'un mois à compter de la présente insertion, outre les délais de distance.  
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné constitué pour Mme Esther Proust.  
R. BAUCHARD

Etudes de M<sup>e</sup> MOREAU, notaire à Montreuil-Bellay, Et de M<sup>e</sup> VALOTAIRE, avoué à Saumur, 13, r. des Payens.

**ADJUDICATION**  
D'UNE  
**MAISON**  
et d'une Parcelle de Terre

Le DIMANCHE 29 MARS 1936, à 9 heures du matin, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Moreau  
1<sup>o</sup>. — UNE MAISON, sise à Antoigné, comprenant au rez-de-chaussée, deux pièces, écurie, grenier sur le tout. Autre écurie et hangar, toits à paves, hangar, cour et jardin. Le tout joignant au nord un chemin, au midi M. Maillet, et au couchant Monsieur Partner. Cadastres section C, numéros 207 et 208. Contenance totale : 10 ares 60 centiares.  
Mise à prix : SEPT CENTS FRANCS, ci... 700 francs  
2<sup>o</sup>. — UNE PARCELLE DE TERRE, sise à la Voie-Lambert, commune d'Antoigné, joignant au nord M. Léon Guillemet, au levant M. Milon, au midi Mme veuve Denay, et au couchant M. Rocher. Cadastre section A, numéro 503. Contenance de 7 ares 50 centiares.  
Mise à prix : CINQUANTE FRANCS, ci... 50 francs  
Les dits immeubles dépendent de la succession des époux Jean LEROUX, décédé à Antoigné, le 9 juillet 1917, et Célestine THÉNAULT, décédée à Baugé, le 7 octobre 1934, déclarées vacantes par jugement du Tribunal Civil de Saumur, des 22 juin et 7 décembre 1935. Leur vente a été ordonnée par jugement du même tribunal, du 1<sup>er</sup> février 1936.  
Fait, à Saumur, le 13 mars 1936, par l'avoué soussigné :  
Enregistré à Saumur, le 13 mars 1936, folio... case...  
aux droits de

Le Receveur :

Etudes de :  
Maître BAUCHARD, docteur en droit, avoué, 13, rue du Marché-Noir, à Saumur  
Maître EDELINE, notaire au Puy-Notre-Dame.  
M<sup>e</sup> Ch. DUBOIS, avocat-expert, à Baugé, et rue d'Orléans à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Après liquidation judiciaire  
DE  
Divers Immeubles  
et trois Hangars

Sis commune du PUY-NOTRE-DAME (M.-et-L.)

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI TRENTE ET UN MARS MIL NEUF CENT TRENTE SIX, A QUATORZE HEURES, en l'étude et par le ministère de Maître EDELINE, notaire au Puy-Notre-Dame (M.-et-L.).

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra :  
Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en chambre du conseil, en date du vingt-neuf février mil neuf cent trente-six, sur requête présentée à ce Tribunal par Monsieur Charles Dubois, avocat-expert, demeurant à Baugé, ayant Maître Bauchard pour avoué ; agissant en qualité de liquidateur chargé de réaliser l'actif dans les règles de l'union de

la liquidation judiciaire de Monsieur Marcel Gazeau, marchand de bois, demeurant au Puy-Notre-Dame ;  
Il sera aux requêtes, poursuites et diligences de Maître Dubois, es-qualités, et en présence ou lui dûment appelé de Monsieur Marcel Gazeau, le Mardi trente et un Mars mil neuf cent trente-six, à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Maître Edeline, notaire au Puy-Notre-Dame, procédé à la vente aux enchères publiques après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles appartenant à Monsieur Marcel Gazeau, dont la désignation suit :

**1<sup>er</sup> Lot**  
Commune du Puy-Notre-Dame

Trente-cinq ares soixante-quinze centiares de terre, aux Quints, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au nord Poireau et Poirier, au levant Soudard, au midi Fortin et au couchant Revault ; cadastrés section A, numéros 1336, 1337, 1338, 1341 et 1343.  
Sur la mise à prix de : HUIT CENTS FRANCS, ci... 800 francs

**2<sup>e</sup> Lot**  
Commune du Puy-Notre-Dame

Un morceau de terre, au même lieu des Quints, d'une contenance de deux ares, cadastré sous les numéros 1378 p. 1379 p. 1380 p. 1381 p. et 1382 p de la section A, et joignant au midi la route, au levant Robin, au nord M. Daniel Gazeau, et au couchant M. Abel Gazeau.  
Sur la mise à prix de : CINQUANTE FRANCS, ci... 50 francs

**3<sup>e</sup> Lot**  
Commune du Puy-Notre-Dame

Un TERRAIN, sur lequel sont édifiés deux grands hangars en bois de 160 mètres carrés et 120 mètres carrés, couverts en ardoises, à usage de chantier, situé au Bois, d'une contenance de quatorze ares quarante centiares, cadastré sous partie du numéro 3.079 de la section A, et joignant au nord la route, au midi et au levant M. Chaut.  
Sur la mise à prix de : MILLE SIX CENTS FRANCS, ci... 1.600 francs

**4<sup>e</sup> Lot**  
Commune du Puy-Notre-Dame

UN GRAND HANGAR clos en planches et couvert en ardoises à démonter et à enlever, situé aux Quints, sur une parcelle de terre, joignant au nord un sentier, au levant Robin, au midi la route, et au couchant Loubeau et Martineau, cadastré section A, numéros 1378, 1379 p. 1380 p. 1381 p. 1382 p. et appartenant à M. Abel Gazeau.  
Sur la mise à prix de : MILLE CINQ CENTS FRANCS (pour le hangar seul) ci... 1.500 francs

TOTAL DES MISES A PRIX  
TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS, ci :

**3,950 francs**

Outre les mises à prix ci-dessus, les frais d'adjudication et de charges, l'adjudication aura lieu aux charges et conditions du cahier des

charges, dressé par Maître EDELINE, notaire au Puy-Notre-Dame, et déposé en son étude.

Fait et rédigé à Saumur par l'avoué poursuivant soussigné,  
R. BAUCHARD.

Enregistré à Saumur A. J.

Reçu onze francs 50.  
G. ABRAHAM.

Pour tous renseignements s'adresser à :  
M<sup>e</sup> BAUCHARD, avoué à Saumur, 13, rue du Marché-Noir.

Maître EDELINE, notaire, au Puy-Notre-Dame.

Maître Charles DUBOIS, avocat-expert à Baugé, et rue d'Orléans à Saumur.

**PRÊTS RAPIDES**

dep. 5 % de 5.000 fr. à UN MILLION proc. à Comm. Indust. Agric. Aide p. s'ét. et prendre gérance. Discr. Consult. grat. Ets HODOT, 22, r. Drouot, PARIS (9<sup>e</sup>).

**Sans Commission d'avance**

Capitaux depuis 5.000 et 4% procur. rap. et discret. sur titres garant. ou signat. à Commerç. indust. agric. artisans. hérit. part. AIDE pr s'établir. CABINET D'ETUDES GRANGE, 45, rue de Lisbonne, Paris, (8<sup>e</sup>).

Le Gérant : P. RICHOU.

Imprimerie Girouard et Richou.

Etudes de :  
M<sup>e</sup> BOISSEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrrière.  
M<sup>e</sup> BONNEAU, avoué à Saumur, 30, rue des Payens.  
M<sup>e</sup> LENFANTIN, notaire à Saumur, 23, place de la Bi-lange.  
M<sup>e</sup> SIMONNEAU, notaire à Saumur, 72, rue d'Orléans.

**A VENDRE**  
SUR LICITATION  
Après acceptation bénéficiaire  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
En un seul Lot

Le SAMEDI 28 MARS 1936, à 14 heures, en l'étude de Maître LENFANTIN, notaire à Saumur, et par le ministère de M<sup>e</sup> LENFANTIN et de M<sup>e</sup> SIMONNEAU, notaires à Saumur.

**Une Maison**  
ET DÉPENDANCES

SITUÉE A SAUMUR rue du Docteur-Bouchard, numéros 10 et 12  
Mise à prix : 80.000 francs.  
Pour tous renseignements s'adresser aux notaires et avoués sus-nommés.

**CAISSE COMMERCIALE**

Organisme spécial, proc. rapide. Prêts d'argent, toutes sommes, à Commerçants, Agriculteurs, Particul. Propriétés. Hypothèque. 1-2-3<sup>e</sup> Rg, dep. 3 % Remb. 1-20 ans. Warrants agricoles. Sociétés. Augment. capital. Renseig. Gratuits. CAISSE COMMERCIALE, 121, rue de Lausanne, Genève. Service C. E. 12.

**HORAIRE DES CHEMINS DE FER**

**LIGNE DE L'ETAT**

PARIS (Montparnasse) - SAUMUR - BORDEAUX								BORDEAUX - SAUMUR - PARIS (Montparnasse)											
STATIONS	785	789	747	713	799	705 (1)	781	STATIONS	784	702	704 (2)	716	728	798	722	2716	788	780	
Paris.....	..	..	..	8 00	9 14	14 45	13 20	21 50	Bordeaux.....	..	..	..	..	8 25	..	..	..	9 38	18 30
Chartres...	..	..	..	7 48	9 41	..	..	15 08	Saintes...	..	..	..	..	6 43	..	..	..	14 18	20 39
Courtenot...	..	..	..	10 21	13 32	12 20	17 38	19 01	Niort...	..	..	..	..	6 43	7 42	..	..	16 50	23 23
Chât.-du-L.	6 08	..	..	10 45	14 04	..	..	19 42	Parthenay...	..	..	..	..	7 01	8 28	..	..	17 51	0 15
Chât.-la-V.	6 49	..	..	11 04	14 30	..	..	19 37	Airvault...	..	..	..	..	7 22	..	..	..	18 13	..
Noyant-M.	7 08	..	..	11 19	14 48	..	..	19 32	Thouars a.	..	..	..	..	7 49	9 01	..	..	18 43	0 51
Laignères-B.	7 14	..	..	11 19	14 48	..	..	19 42	— dep.	..	..	..	..	8 02	9 09	19 01	..	18 56	0 58
Vernantes...	7 21	..	..	11 19	14 48	..	..	19 49	Montreuil...	..	..	..	..	8 08	9 21	19 18	..	18 21	1 16
Blou.....	7 32	..	..	11 25	14 57	..	..	19 55	Brézé-St-C.	..	..	..	..	8 23	..	..	..	19 31	..
Vivv.....	7 39	..	..	11 31	15 05	..	..	20 00	Chazé-Var.	..	..	..	..	8 34	..	..	..	19 37	..
SAUMUR (O)	7 48	..	..	11 39	15 14	13 17	18 35	20 08	Nantilly a.	..	..	..	..	8 37	..	..	..	19 40	..
— dep.	7 54	10 23	11 50	15 17	18 18	18 36	20 41	2 29	— dep.	..	..	..	..	8 43	..	..	..	19 45	..
Nantillyar.	8 01	10 31	11 57	17 25	..	..	20 45	..	SAUMUR (E)	..	..	..	..	8 59	..	..	..	19 55	..
SAUMUR (E)	8 59	..	..	..	..	..	..	..	— dep.	..	..	..	..	9 10	..	..	..	19 48	1 40
— dep.	7 30	..	..	11 33	17 03	..	..	..	Nantilly d.	..	..	..	..	8 19	8 37	..	..	19 51	..
Nantillyar.	7 45	..	..	11 48	17 20	..	..	..	SAUMUR (O)	..	..	..	..	8 25	8 42	9 10	10 32	11 32	14 05
— dep.	8 02	10 33	11 57	17 27	..	..	..	..	— dep.	..	..	..	..	8 46	..	..	..	11 49	14 07
Chazé-Var.	8 07	10 35	12 04	17 32	..	..	..	..	Vivv.....	..	..	..	..	8 57	..	..	..	11 57	17 24
Brézé-St-C.	8 13	10 49	12 04	17 38	..	..	..	..	Blou.....	..	..	..	..	7 01	..	..	..	12 04	17 21
Montreuil.	8 31	10 49	12 25	17 53	13 39	18 56	14 33	2 51	Vernantes...	..	..	..	..	7 14	..	..	..	12 13	17 31
Thouars a.	8 55	11 03	12 48	18 18	13 55	19 13	21 21	3 10	Laignères-B.	..	..	..	..	7 23	..	..	..	12 21	17 43
— dep.	9 12	11 08	15 01	..	14 02	19 20	21 35	3 24	Noyant-M.	..	..	..	..	7 31	..	..	..	12 30	17 50
Airvault...	9 47	11 32	14 36	..	14 02	19 20	21 35	3 24	Chât.-la-V.	..	..	..	..	7 51	..	..	..	12 51	18 03
Parthenay.	10 17	11 55	14 14	..	14 41	19 53	21 13	4 08	Chât.-du-L.	..	..	..	..	8 34	..	..	..	13 07	18 27
Niort.....	11 25	12 39	17 35	..	15 23	20 35	21 59	5 04	Courtenot...	..	..	..	..	10 40	..	..	..	11 42	19 32
Saintes...	12 35	..	..	..	..	..	..	..	Chartres...	..	..	..	..	12 07	..	..	..	12 10	19 35
Bordeaux...	14 35	..	..	..	..	..	..	9 52	Bordeaux...	..	..	..	..	13 23	..	..	..	13 40	20 29

**LIGNE D'ORLEANS**

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES											NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS												
STATIONS	497	2773	199	181	479	2777	41-187	2781	13-139	15-194	193	L.O.	STATIONS	2774	178	2778	132	2782	188	2786	192	O.L.	196
Paris(Orsay).	..	..	..	8 25	7 03	8 40	12 00	14 32	17 25	19 50	21 45	..	Le Croisic...	..	5 35	..	9 23	..	..	..	16 32	20 10	..
Tours... dep.	5 33	6 26	8 01	10 50	11 14	13 05	15 04	17 25	18 42	19 36	23 51	1 53	St-Nazaire...	..	6 31	..	10 32	..	..	..	17 38	21 48	..
Langeais...	5 40	7 11	8 22	..	11 39	13 41	..	17 58	19 05	..	..	2 18	Nantes... dep.	..	7 30	..	12 14	..	..	..	18 50	22 54	0 13
Port-Boulet...	6 08	7 27	8 35	..	12 14	14 10	..	18 25	19 22	..	..	2 39	Angers... dep.	..	8 28	..	10 45	..	..	..	19 48	0 02	1 35
Varennes...	..	..	..	..	..	..	..	19 34	..	..	..	..	La Méritière...	..	8 43	..	11 47	..	..	..	20 23	..	..
Saumur... arr.	6 24	7 45	8 50	11 44	12 16	14 29	16 04	18 43	19 37	20 35	0 46	2 55	Les Rosiers...	..	8 20	..	11 24	..	..	..	20 37	..	..
— dep.	6 26	7 53	8 51	11 46	12 18	14 39	16 05	18 54	19 40	20 38	0 48	2 59	St-Clement...	..	8 32	..	11 36	..	..	..	20 43	..	..
St-Martin...	..	..	..	..	..	..	..	19 03	..	..	..	..	Saumur... arr.	..	8 40	8 57	11 44	13 69	15 30	17 14	20 51	20 14	0 34
St-Clément...	..	..	..	..	..	..	..	19 9	..	..	..	..	— dep.	..	8 44	8 58	11 50	13 51	15 40	17 13	21 06	20 15	0 37
Les Rosiers...	..	..	..	..	..	..	..	19 15	..	..	..	..	Varennes...	..	8 54	..	12 00	..	..	..	21 16	..	..
La Méritière...	..	..	..	..	..	..	..	19 24	..	..	..	..	Port-Boulet...	..	9 04	..	12 10	..	..	..	21 27	..	..
Angers... arr.	7 02	8 55	9 22	12 16	15 02	15 40	..	19 34	20 04	..	..	3 20	Langeais...	..	9 31	..	12 35	..	..	..	21 37	..	..
Nantes... arr.	8 2	..	..	10 28	13 16	14 20	..	19 55	20 24	21 05	1 19	3 43	Tours... arr.	..	9 06	9 51	13 08	14 54	17 24	18 16	22 38	21 09	1 26
St-Nazaire...	10 27	..	..	..	..	..	..	20 01	..	..	..	5 21	Paris(Orsay).	..	12 33								